



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2022

### Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP DIJON ET AMENDES  
SAID LES VALLEES  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21014 DIJON CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 57 439 044 165

Référence de l'avis : 23 21 A268324 95

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

6 RUE DE LA VANOISE

21110 GENLIS

Numéro FIP : 210 93 38 8700827789 4 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 24/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 21012

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP DIJON ET AMENDES  
SAID LES VALLEES  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
COURSE SPECIALE 61429  
21014 DIJON CEDEX

COLOMBAIN ISABELLE  
6 RUE DE LA VANOISE  
21110 GENLIS

### Somme qui vous est remboursée

**92,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.**

**Vous serez remboursé par virement le 02/08/2023**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1213 5003 000X XXXX XXX2 621

Identifiant de la banque : CEPAFRPP213

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**5 377**

**Revenu fiscal de référence :**

**2,25**

**Nombre de parts :**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 03 57 439 044 165

Déclarant 1 - Nom de naissance : COLOMBAIN

# Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T	1		
<b>RÉSIDENCE EXCLUSIVE</b>		<b>RÉSIDENCE ALTERNÉE</b>		<b>NOMBRE DE PARTS</b>
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,25
		1		
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Pensions d'invalidité.....		5974		
Abattement spécial de 10%.....		- 597		
Salaires, pensions, rentes nets.....		5377		5377
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>5377</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>5377</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	0
Montant de la réduction d'impôt.....				- 0
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> .....				0
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 92
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :</b> .....				<b>- 92</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				92
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>5377</b>
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	<b>Déclar. 1</b>
Plafond total de 2021.....	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**

**Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401)**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP DIJON ET AMENDES  
SAID LES VALLEES  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21014 DIJON CEDEX

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 99 663 725 198

Référence de l'avis : 23 21 A121057 19

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

12 RUE DE LA GARE

21110 COLLONGES ET PREMIERES

Numéro FIP : 210 15 09 0616527789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 21012

## Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP DIJON ET AMENDES  
SAID LES VALLEES  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
COURSE SPECIALE 61429  
21014 DIJON CEDEX

## Somme qui vous est remboursée

**1 231,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1100 6210 195X XXXX XXX8 362

Identifiant de la banque : AGRIFRPP810

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :**

**25 163**

**Nombre de parts :**

**1,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : DARDOISE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1 30765		Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7316			
Salaires, pensions, rentes nets.....	23449			23449
BIC professionnels déclarés.....	- 1269			
BIC pro. hors quotient imposables <sup>5</sup> .....	- 1269			
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				- 1269
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....				5096
<b>Revenu brut global.....</b>				
CSG déductible.....				- 347
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL<sup>10</sup></b>				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs <sup>16</sup> ...		Montant déclaré 1766	Montant retenu 1766	
<b>Total des charges déduites<sup>11</sup>.....</b>				- 1766
<b>Revenu imposable.....</b>				
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				990
Décote.....				- 385
Impôt avant réductions d'impôt.....				605
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction 153
Montant de la réduction d'impôt.....				
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				- 153
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				452
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>				
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....		CSG - CRDS 5096	PREL SOL 5096	
BASE IMPOSABLE.....		5096	5096	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Montant de l'imposition.....	494	382	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>			<b>876</b>
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....			347

#### CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

##### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :	452
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 603
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 472
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :</b>	<b>- 623</b>

##### PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :	CSG-CRDS	PSOL
494	382	
- 837	- 647	
- 343	- 265	

##### Solde des prélèvements sociaux 2022 <sup>53</sup>:

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 1231

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

##### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....	25163
--	-------

##### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 4114

##### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

**rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier)**

#### AUTRES INFORMATIONS

<b>Taux moyen d'imposition.....</b>	<b>1,80%</b>
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	
<b>Taux marginal d'imposition.....</b>	<b>11,00%</b>
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	